

La procréation médicalement assistée (PMA)

par Alain Lombet

C'est l'ensemble des moyens et des techniques mis en œuvre pour suppléer une souffrance du couple, la stérilité. Elle résulte de la rencontre de l'ovule et du spermatozoïde in vitro (dans une éprouvette)

De tout temps (Gn 1.28), l'homme a pour but d'être fécond, de se multiplier. C'est une pulsion de vie qui le pousse à laisser sa trace dans sa descendance et la stérilité est ressentie comme un échec, une malédiction (Gn 30.1). Alors tous les moyens sont-ils bons pour remédier à cette souffrance ? Quels en sont les limites, les risques et le droit ?

L'enfant est une personne dès sa conception

Il semble que l'on soit engagé dans un engrenage que rien ne pourra arrêter et cela donne le vertige. L'humanité se trouve confrontée à des enjeux plus graves que du temps de la bombe atomique.

L'enfant, sujet de droit, devient chose et objet préfabriqué. Certains, comme le Pr. TESTART, ont décidé d'arrêter leur recherche en raison de dérives possibles ; ce dernier déclare : « *Si l'être humain ne respecte pas son oeuf, il ne respecte pas l'humanité qui est dans l'œuf et si on respecte pas l'humain qui est dans l'œuf ou le cadavre, on va vers la barbarie* ». ¹

Il ne faut pas laisser aux seuls scientifiques le soin de décider de notre avenir.

Après une stimulation ovarienne, 10 à 40 ovules sont obtenus pour la FIV. Après cette opération, 3-4 embryons sont implantés pour la nidification et pourront conduire à des grossesses multipares.

Les parents sont de plus en plus exigeants et demandent l'élimination des enfants surnuméraires. C'est alors au médecin qu'est posé le problème moral du choix à faire, du tri à effectuer (réduction embryonnaire), supprimer tel foetus plutôt que tel autre.

D'une loi faite pour protéger la femme des risques de l'avortement (loi Pelletier, 1976), on en est venu à l'avortement d'enfants normaux pour convenance personnelle.

Les embryons surnuméraires de la FIV sont congelés (~ 200 000 aujourd'hui) sans que l'on sache quoi en faire. En 1986, le CCNE s'était donné un moratoire de 3 ans pour statuer sur cette question.

En 1989, il émet un avis favorable à l'utilisation des embryons pour la recherche sous certaines conditions.

En 1994, la loi place ces embryons sous la responsabilité des parents pour 5 ans. Passé ce laps de temps, la loi autorise la possibilité de donner ces embryons à la recherche. En 1ère lecture l'autorisation de recherche est donnée, en 2ème lecture seulement l'autorisation d'étude (le texte reste flou sur ce point).

Il nous faut donc mettre nos consciences en éveil, sinon on laissera entrer une pensée et une pratique eugéniques. Demandons que l'embryon soit protégé en tant que personne humaine (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) sinon c'est la porte ouverte à l'euthanasie (PS 139.13-16).

La logique du pouvoir scientifique peut conduire à une logique d'eugénisme par le biais de 3 points

1) La logique du désir fondé sur l'alibi de la volonté : *puisque je veux, j'ai le droit...*

⇒ d'avoir ou de ne pas avoir d'enfant (⇒ avortement)

¹ J. TESTART, Le désir du gène, Paris, François Bourin, 1992.

2) La logique du sentiment fondé sur l'alibi de la générosité : *puisque je fais plaisir, j'ai le droit...*

- ⇒ de supprimer la vie (-> euthanasie)
- ⇒ de prêter ou de vendre mon utérus (⇒ mères porteuses)
- ⇒ de donner mon embryon.

3) La logique du progrès : *puisque'on peut le faire, j'ai le droit de le faire.*

De telles affirmations sont la porte ouverte aux déviations et aux excès. La science qui se pare de la victoire sur la nature s'oppose à la logique fondamentale de la responsabilité.

L'homme revendique des droits qui ne sont pas les siens tandis qu'il oublie ses devoirs et sa responsabilité. Si tout se fait de manière anonyme (principe de liberté), cela conduira à des trous dans la généalogie des familles, à la perte des racines, des repères. C'est alors notre façon de penser qui va être touchée avec de graves conséquences psychiques, des risques de déstructuration de la personnalité.

Des problèmes nouveaux d'identité vont surgir en relation d'aide par la perte de tels repères. Cela deviendra ingérable au niveau de notre société : remise en cause du droit de filiation, de succession, remise en cause de la famille même. La libre utilisation de ces techniques conduit à la destruction de la cellule familiale.

Aujourd'hui les PMA réussissent dans 15 à 20% des cas. C'est tout juste 2 fois le pourcentage des couples déclarés stériles et qui ont un enfant. Le coût d'un enfant né viable par PMA est de l'ordre de 200 000 F et plus de 50 000 enfants sont nés par ce moyen. D'autre part, quelle est la part du budget de la santé accordée à la protection contre les maladies sexuellement transmissibles, causes principales des stérilités ?

Malgré tout la PMA reste une solution envisageable pour un couple souffrant de stérilité dans la mesure où ovule et spermatozoïdes proviennent des deux membres du couple sans intervention de tiers extérieur au couple.

Considérons quelques exemples bibliques sur les questions de stérilité du couple

1) Tout d'abord, les PMA avec mère porteuse ou mère de substitution : le couple Abram - Saraï (Gn 15 et 16). La souffrance de l'attente de l'enfant est trop forte. Dans ce cas, le couple a recours à une mère de substitution pour pallier son problème de stérilité par ses propres moyens.

Les conséquences en sont :

- ◆ Le mépris de la femme légitime (Gn 16.4).
- ◆ Le fait que la mère de substitution veuille garder l'enfant.
- ◆ La fuite de cette mère avec l'enfant.
- ◆ Le rejet de la mère de substitution et de son fils par le couple (Gn 21.10). Mais Dieu est bon et bénit Agar et Ismaël (v.10) ; et il suscite au couple stérile sa descendance promise, Isaac. Mais les conflits nés entre les descendants d'Agar et de Saraï durent jusqu'à aujourd'hui.

2) Ensuite les « PAE » (Procréations Assistées par l'Éternel !)

D'autres couples ont crié leur détresse à Dieu pour résoudre leur problème de stérilité et lui ont fait confiance, quelle que puisse être sa réponse.

- ◆ Le couple Rébecca et Isaac : 20 ans de stérilité avant d'avoir des jumeaux Ésaü et Jacob, hélas toujours rivaux jusque dans leurs descendance (Gen 25.21),
- ◆ Le couple Manoach et sa femme (Jg 13.3-24) verront la naissance de Samson, libérateur d'Israël, mais dont la fin sera tragique.
- ◆ Le couple Anne et Elqana (1 Sam 1) : le prophète Samuel naîtra.
- ◆ Le couple Elisabeth et Zacharie (Lev 1.7) : Jean-Baptiste viendra faire la joie de ses parents. Dieu a béni en son temps ces couples en leur donnant des enfants, mais sa réponse

peut être autre. Il faut aussi l'accepter sachant que Dieu veut le meilleur pour chacun de nous. A Paul qui implorait Dieu pour la guérison d'une maladie douloureuse lui donnant un aspect repoussant (Gal 4.14), Dieu répondit : « ma grâce te suffit » (2 Co 12.8-9). Dieu est entièrement souverain et c'est une remise en cause dans tous les domaines que Dieu nous demande ; parfois sa volonté signifie pour nous renoncement et souffrance. Mais avec l'épreuve, Il accorde aussi la consolation.

Il nous a créés à son image, libres et responsables et Il nous demande d'user de notre intelligence et de notre bon sens pour prendre nos responsabilités à la lumière de Sa Parole et guidés par Son Saint-Esprit. Dieu nous veut spirituellement adultes pour regarder et juger de ces questions avec la vision et la pensée de Jésus-Christ.

Bibliographie succincte

- R. ANDORNO, La bioéthique et la dignité de la personne, Paris, PUF, 1997
- J. BERNARD, La bioéthique, Paris, Flammarion, 1994
- F. QUERE, L'éthique et la vie, Paris, Odile Jacob, 1991
- Dossier spécial Génétique, Sciences et Avenir, n°636, fév. 2000
- Les secrets du génome. National Géographie, vol.1.1, n°1, oct. 1999
- Dr BOURGEOIS et P. WHEELER, Les dons d'organes, (Dozulé : Edit. Barnabas, 1997).

A.L.

Bref historique de la PMA

- ◆ 1978 : Naissance de Louise Brown en Australie après fécondation in vitro (FIV)
- ◆ 1981 : Naissance d'Amandine en France (Pr. Testart)
- ◆ 1982 : Naissances de 2 jumeaux-éprouvette à 16 mois d'intervalle. Ce 2ème jumeau est aussi le 1^{er} enfant né à partir d'embryon congelé.
- ◆ 1985 : Les mères porteuses font leur apparition.
- ◆ 1985-86 : Début du commerce des embryons. La société impliquée est cotée en bourse.
- ◆ 1985 : 1ère fécondation post-mortem avec insémination du sperme congelé du mari décédé.
- ◆ 1986 : Pat Antony porte les enfants de sa fille et de son gendre. Apparition des problèmes de généalogie.
- ◆ 1988 : Greffe d'ovaire dans le bras. Banque d'embryons humains pour la recherche.
- ◆ 1993 : Clonage de cellules d'embryon humain.
- ◆ fin 1999 : Clonage par scission d'embryon d'un singe rhesus.
- ◆ 2001 : ???